

I – Procédures de justice concernant Monpazier (1594 à 1766)

(sujets de recherche pour les curieux des litiges des temps anciens...)

– *Catalogue des Archives départementales de la Dordogne* –

Parmi les pièces de procédure notables concernant le Monpaziérois (Sénéchaussée et présidial de Sarlat) se trouvent ces quelques sentences ou plaintes que les curieux pourront aller consulter plus amplement aux Archives départementales de la Dordogne.

Cote B 1149 (1594)

« Il est défendu à Jean Fregeville, dit Marault, Jeandou Pousalgues et autres habitants de la paroisse de Cadrot, d'enlever et déplacer les fruits décimables sans appeler Me Bertrand Boudry, chanoine et syndic de l'église collégiale de Monpazier, ou son fermier, à peine de 50 écus : ledit demandeur est maintenu, comme général décimateur de la paroisse de Cadrot, dans le droit de prendre et percevoir annuellement de dix gerbes une, pour la dime des blés, froment, seigle, orge, baillarge et avoine ; du millet, panis et légumage, de douze cartons un, payable au grenier ; de la vendange, de douze charges une portée au pressoir du Chapitre, et des agneaux, chevreaux et cochons, de dix un ; mais il est enjoint au demandeur de faire et faire faire le service divin en la paroisse, d'y administrer et faire administrer les saints sacrements, et d'entretenir le règlement fait par l'évêque de Sarlat, touchant le service de l'église de Cadrot. »

B 1462 (1696-1703)

« Plainte de noble François de Lamouroux

Pour obtenir la suite de cet article il faut en faire la demande au GAM.

gammonpazier@yahoo.fr